



**KAYAK N' CAUX FISHING CUP**  
**D'YPORT**

La section kayak de l'association « les pêcheurs de l'estran » vous propose cette année la compétition sur 2 jours.

**COMPETITION :**

**Date :** SAMEDI 13 et DIMANCHE 14 MAI 2023.

**Lieu :** YPORT, zone de pêche entre la roche de Vaudieu et Grainval sur une distance d'1 mille de la côte maxi.

**Durée :** de 8H00 à 16H00 non-stop le samedi et de 9H00 à 15H00 non-stop le dimanche.

**ORGANISATION :**

SAMEDI :

6H30 : Petit déjeuner.

7H00 : Briefing.

7H30 : Mise en place et contrôle des kayaks.

8H00 : Début de la compétition.

16H00 : Fin de la compétition, retour plage (Pénalité de retard 1 point / 5 minutes).

16H30 : classement provisoire.

DIMANCHE :

7H30 : Petit déjeuner.

8H00 : Briefing.

8H30 : Mise en place et contrôle des kayaks.

9H00 : Début de la compétition.

15H00 : Fin de la compétition, retour plage (Pénalité de retard 1 point / 5 minutes).

16H30 : classement final, remise des lots et pot de l'amitié.



### **DEROULEMENT DE LA COMPETITION :**

Tous les poissons pour être comptabilisés devront faire la taille mini requise, (voir tableau des espèces).

Ils devront être mesurés, validés par les bateaux commissaires et remis à l'eau vivants.

Pour les bars, les 3 plus gros seront enregistrés et pour les autres poissons, 2 prises maxi par espèce et par manche.

### **TECHNIQUES DE PECHE AUTORISEES :**

Leurre souple, leurre dure, et jig.

Traine, tenya, maidaï et teaser.

Une canne en action de pêche par pêcheur avec 3 hameçons maxi (le triple compte pour 1).

Autorisation d'usage de l'ancre flottante.

Mouillage, ancrage, amarrage et amorçage sont interdit.

Un dispositif pour tenir le poisson vivant.

Un moyen de mesure à poisson.

Aucun échange ou donation de poissons entre participant n'est autorisé.

### **REGLES DE SECURITE :**

Se référer à la division 240 et 245 pour l'annexe de sécurité.

VHF obligatoire.

### **DROIT A L'IMAGE :**

Ayant droit au respect de sa vie privée, toute personne peut s'opposer à la diffusion de son image sans son autorisation expresse quel que soit le type de support. Si la prise de vue a été accomplie « au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés alors qu'ils étaient en mesure de le faire » aucune infraction ne sera retenue. Durant cette compétition des photos et vidéos peuvent être utilisées en vue de promouvoir cette activité. Les participants qui veulent s'opposer à la diffusion de leur image doivent impérativement en informer les organisateurs. Toute absence de réponse sera considérée comme acceptation.

### **INSCRIPTION :**

L'engagement sera validé après inscription en ligne ou à réception du bulletin d'inscription et du versement d'une participation d'un montant de 50€ pour les 2 jours ou 40€ sans paniers repas (uniquement en chèque ou CB sur le site). La destruction de celui-ci ne se fera qu'en cas d'annulation de la compétition par les organisateurs car nous n'encaissons pas les chèques aussitôt donc pas de remboursement mais destruction.



**Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions suivantes :**

Du règlement de la compétition.

Seules les personnes majeures peuvent participer.

Obligation de posséder à bord du kayak le matériel de sécurité réglementaire (voir fiche de sécurité ci-jointe)

**Je déclare :**

Pratiquer couramment la pêche récréative en kayak & maîtriser les gestes du lancer de leurres.

Qu'aucune contre-indication médicale ne m'interdit la pratique de ce loisir.

Etre titulaire d'une assurance responsabilité civile.